



Commune de Bassenge

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra en la salle "Yalla", rue Nouwen 12 à 4690 Bassenge le 17 décembre 2020 à 20h00

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Monsieur l'Echevin de finances, Philippe Knapen, présentera aux Conseillers les services ordinaire et extraordinaire de l'exercice budgétaire 2021.

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE

- 1° Finances communales - Budget des services ordinaire et extraordinaire - Exercice 2021.
- 2° Marché public - Approbation du cahier spécial des charges et choix du mode de passation pour la fourniture d'un véhicule électrique.
- 3° Plan Communal de Mobilité (PCM) - Validation du pré-diagnostic en vue de la création du PCM.
- 4° Approbation du dossier de candidature sollicitant les subventions dans le cadre de l'appel à projets « Communes pilotes Wallonie cyclable ».

Les convocations seront remises pour le 9 décembre 2021 au plus tard.

Bassenge, le 9 décembre 2020.

**Le Directeur général,
J. TOBIAS**

PAR LE COLLEGE

**La Présidente,
V. HIANCE**

